



Cullettività di Corsica
Collectivité de Corse



INTERCO CORSICA
RIPRESA SI PAR USANNU
FÀ PAR TUTTI



Dépôt de préavis de grève

(Conformément au 3ème alinéa de l'article 3 de la loi n° 777 du 31 Juillet 1963)

A Bastia, le 08 février 2021

Monsieur le Président du Conseil Exécutif

Objet : Préavis de grève intersyndical le 08 février 2021

Monsieur le Président,

Nous vous informons qu'à l'appel de l'intersyndicale CGT, STC, FO, CFDT, SNT.

Les personnels de la collectivité de Corse observeront une grève reconductible de 24 heures à partir du 13 février 2021 0h00.

En ce qui concerne notre collectivité, nous souhaitons obtenir les droits et moyens suivants :

1. Augmenter le nombre de places d'accueil en passant de nouvelles conventions avec les structures d'accueil existantes, en revalorisant le métier d'assistante familiale.
 - ✓ Où en est le projet de la nouvelle pouponnière dont les fonds ont semble-t-il été octroyés ?
 - ✓ Accélérer les procédures d'autorisation d'extension pour les structures connues.
 - ✓ Création de places d'accueil adaptées aux besoins du territoire.
2. Recrutement rapide d'agents pouvant remplir les fonctions indispensables au bon fonctionnement des services.
 - ✓ Raccourcir les délais de recrutements et ouvrir les postes en externe (secrétariat, éducs-spécialisés, TISF, EJE).
 - ✓ Fournir un calendrier.
 - ✓ Anticiper le remplacement du médecin ASE régional qui est en partance.
 - ✓ Dotation service prévention Cismonte : recrutement d'une équipe composée de TISF, Educateur Jeune Enfant et éducateurs spécialisés.
 - ✓ Dotation service prévention Pumonté : Développement des outils de prévention ; TISF, conventions avec des ass-mat, crèches, éducation nationale (placements à la journée) + éducateurs de prévention.

3. **Titularisations :**
 - ✓ Poste instructeur (Cismonte)
 - ✓ Poste de tarificatrice ESSMS (Cismonte)
4. **Création d'un comité de dialogue social (agents, encadrants et directions)**
5. **Commande d'un audit externe organisationnel (Organigramme, procédures managériales) de la DGA des affaires sociales et sanitaires.**
6. **Création et mise en œuvre d'une cellule d'aide psychologique pour lutter et prévenir les risques psycho-sociaux.**
7. **Création d'un comité de suivi (administrations – représentants des personnels – syndicats) spécifique à la protection de l'enfance et au social en général.**

Dans l'attente, nous vous demandons de prendre toute disposition dans le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Le Secrétaire général

Eric Luciani



Délégué STC/CDC

Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI



Cullettività di Corsica
Collectivité de Corse

Le Secrétaire général

Olivier Lapierre-Salvadori



Délégué Cfdt/CDC

Vanina Piellucci



Le Secrétaire général

Jean Luc Mijlo